Public et prérequis

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

Durée

- 7 heures

Principaux contenus

La réglementation

- Art R. 554-31 du code de l'environnement
- Art 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Arrêté du 15 décembre 2015
- Arrêté du 29 octobre 2018
- Arrêté du 18 décembre 2018
- Arrêté du 15 janvier 2019

Partie Théorique :

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- Identifier les différents types de réseaux (souterrains, aériens, subaquatiques)
- Respecter et faires respecter les prescriptions, recommandations liées aux différents réseaux
- Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
- Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention
- Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnes mis à disposition
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
- Appliquer les règles d'arrêt de chantier
- Maintenir un accès aux ouvrages de mise en sécurité des réseaux
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
- Préparer les éléments nécessaires au recollement cartographique.

Modalités de la formation

- Présentiel
- Groupe de 10 personnes maximum

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Encadrant (AIPR) V5-01/2023

Objectifs généraux

- Décrire les missions et limites de responsabilités de chaque acteur
- Décrire les étapes d'un projet de travaux
- Identifier les réseaux et le classer selon les risques
- Collecter et transmettre les informations
- Employer les techniques en respectant les recommandations liées aux différents réseaux
- Tenir à disposition le dossier DICT sur le chantier
- Savoir analyser et exploiter les documents relatifs au chantier
- Mettre en œuvre les EPC et les EPI
- Respecter les règles de mise en œuvre de l'IPR
- Choisir le matériel et la technique adaptés à la situation
- Prendre les décisions adaptées à la situation.

Les plus de la formation

- Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des échanges sur les expériences des apprenants.

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- QCM sur le site du ministère de la transition écologique et du développement durable (tablettes et/ou PC)

Validation

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

Agrément

- Centre d'examen AIPR par le Ministère de la transition écologique et du développement durable

Moyens

Titre	Approvisionnement
Document de travail vierge / vidéothèque / Fascicule en vigueur	Secrétariat Pédagogique
Ensemble multimédia de travail	Secrétariat Pédagogique
Ensemble multimédia de certification (Tablettes)	Secrétariat Pédagogique
Divers Arrêtés en vigueur	Pôle Pédagogique – Division sécurité

Compétences et/ou habilitations spécifiques requises pour l'animation

Titre	Approvisionnement
Formateur AIPR titulaire du niveau Concepteur	Interne

Ressources pédagogiques pour le formateur

Supports obligatoires

Titre	Approvisionnement
PPT	Pôle Pédagogique
Conducteur pédagogique SECURIPREV	Pôle Pédagogique

Ressources pédagogiques pour les stagiaires

Supports obligatoires à dupliquer

Titre	Approvisionnement
Memento AIPR	Pôle Pédagogique – Division sécurité

Supports individuels à remettre obligatoirement

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Attestation de présence		Secrétariat Pédagogique
Attestation de formation		Secrétariat Pédagogique